

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 23.02.2024 16:23
Notre référence : 6B4PU3-H7HI2K

Base légale

Numéro CAMAC 231462
Utilisateur CAMAC LEROY1260
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) philippe@leroy.archi
Etendue du diagnostic Entier du bâtiment (cas A et B)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 2019
Description du bâtiment : Garage
Numéro Commune cantonal : 246
Numéro EGID : 3127776
Rue : Rte du Cordon
Numéro de rue : 3b
NPA, localité : 1260 Nyon
Coordonnées X : 2507656
Coordonnées Y : 1137160

Propriétaire du bâtiment
Nom, prénom : CASTRO YVAN CASTRO ELISABETH
Rue : Route du Cordon
Numéro de rue : 3b
NPA, localité : 1260 Nyon
Téléphone : 079 206 75 68

Mandataire (ingénieur /
architecte)

Raison sociale : LE ROY ARCHITECTES SÀRL
Nom, prénom : LE ROY PHILIPPE
Rue : Route de l'Etraz
Numéro de rue : 20a
NPA, localité : 1260 Nyon
Téléphone : 076 616 17 05
E-mail : philippe@leroy.archi

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : Bâti-Conseils Sàrl
Prénom : Pierre
Nom : Maeder
Rue : Route de la Chocolatière
Numéro de rue : 27
NPA, localité : 1026 Echandens
Téléphone : 021 706 18 80
E-mail : info@bati-conseils.ch

Type de publication	Liée à une demande d'autorisation
Présence d'amiante	Oui
Type de diagnostic	Avant-travaux
Assainissement	Présence d'éléments en priorité II
Assainissement calculé	Présence d'éléments en priorité II
Photo du bâtiment	240223_Cordon 3_Image.jpg
Rapport de diagnostic amiante	240214_Cordon 3_Rapport amiante.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des
informations ci-dessus

Oui

Transformation d'un studio

Route du Cordon 3b
1260 Nyon



Coordonnée du bâtiment

Parcelle N° : 1738

ECA N°: 2019

GPS : 2'507'656/1'137'160

Type de rapport diagnostic
des polluants de construction
« Avant travaux »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5
N° de dossier 2401-8402

Version du rapport : 1.0

FAGES



Version 1.5 Nombre total de pages du rapport : 12

Centre de formation

Sommaire

1	Identification du rapport	3
2	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3	Conclusions du rapport	4
4	Situation potentiellement dangereuse pour les occupants.....	5
5	Réserves.....	5
6	Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	6
7	Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement	7
8	Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement	8
9	Annexe 1 : plans	9
10	Annexe 2 : résultats de laboratoire	12

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES POLLUANTS DE CONSTRUCTION

N° d'identification	2401-8402
Type de diagnostic	« Avant Travaux »
Diagnostiqueur	Pierre Maeder
Bureau d'ingénieurs	Bâti-Conseils Sàrl Route de la Chocolatière 27 1026 Echandens
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA Eckweg 8a 2504 Biel/Bienne
Date du rapport	05.02.2024
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Philippe Le Roy Architecte Route de l'Etraz 20a 1260 Nyon
Propriétaire du bâtiment	Monsieur Castro
Nombre total de pages y compris les annexes	12

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le 30 janvier 2024
Accompagnateur --

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le 30 janvier 2024
Accompagnateur --

Rapport de visite

Lors de notre visite, les locaux partiellement occupés.

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur l'ensemble du bâtiment de la :
Parcelle N°: 1738
Route du Cordon 3b
1260 Nyon

3 Conclusions du rapport

Il a été repéré **1** élément **contenant de l'amiante**.

Certains matériaux sont considérés amiante par défaut. Il s'agit de matériaux ou d'installation susceptible de contenir de l'amiante, des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Néant	

Liste des matériaux analysés par un laboratoire

Localisation	Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Extérieur Fenêtres	Mastic

Localisation	Description du matériau NON-AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez-de-chaussée Salle de bain	Colle de carrelage
Rez-de-chaussée Murs	Crépi
Extérieur Toiture	Étanchéité bitumineuse
Extérieur Façades	Crépi

Localisation	Description du matériau RIEN A SIGNALER
Garages sol, murs et plafond (béton)	Rien à signaler
Rez-de-chaussée Local citerne	Rien à signaler

4 **Situation potentiellement dangereuse pour les occupants**

- Néant

5 **Réserves**

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiqués :

- Aucun

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6 Liste des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Annexe -- Tableau des matériaux susceptibles de contenir des polluants

Bâti-Conseils Sàrl – Echandens

Dossier N° 2401-8402

Version 1.5

Date : 5 février 2024

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Frêne d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAP/m ³ si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-Chaussée	Salle de bain	Colle de carrelage	1	NFA		1	O	N	LAB							
Extérieur	Fenêtres	Mastic	2	NFA	1	1	O	A	LAB			A	2	II	01.2029	
Rez-de-Chaussée	Murs	Crépi	3	NFA		1	O	N	LAB							
Extérieur	Toiture	Étanchéité bitumineuse	4	NFA		2	O	N	LAB							
Extérieur	Façades	Crépi	5	NFA		1	O	N	LAB							
	Garages sol, murs et plafond (béton)	Rien à signaler	6	RAS		1										
Rez-de-Chaussée	Local citerne	Rien à signaler	7	RAS												


Légende :

Type de matériaux : **F** : Flocage **C** : Calorifugeage **FA** : Matériaux faiblement aggloméré **FP** : Faux-plafond **SOL** : Revêtement de sol **NFA** : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : **A** : Contient de l'amiante **N** : Ne contient pas d'amiante **R** : Amiante retiré **RAS** : Rien à signaler

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

Fiche d'identification 1

Matériaux fortement agglomérés : **Mastic**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Extérieur Fenêtres	
	Référence échantillon	2401-8402/2	
Élément	Élément et description	Mastic	
	Quantité approximative	13 PCS	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	01.2029	
Elimination des déchets	Décharge de type B	<input type="checkbox"/>	
	Décharge de type E	<input checked="" type="checkbox"/>	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		2

Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I** Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II** Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III** Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Extérieur Fenêtres	Mastic		01.2029

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Le présent rapport a été rédigé selon le cahier des charges 1.5 du 14 février 2022.

Si celui-ci sera déposé à la commune pour une demande de permis de construire, l'écart entre sa date d'établissement et la demande même ne doit pas être supérieure à un an. Le cas échéant, le mandant doit préciser, à l'aide d'une annexe, que le rapport de diagnostic correspond à la situation dans le bâtiment lors de la demande de permis de construire.

Il est à noter que les quantités approximatives stipulées sur les fiches d'identification sous le point 7 sont indicatives et doivent faire l'objet d'un contrôle minutieux avant tout travail de désamiantage.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Echandens, le 5 février 2024

Bâti-Conseils Sàrl



Eric Schmalz – Expert



Dragan Pavkovic – Expert certifié FACH

9 Annexe 1 : plans

Rénovation d'un studio

PHILIPPE LE ROY
ARCHITECTES SÀRL

ESPACE, ATILIER 011
30 A. ROUTE DE LA VERRIE
DU-CHEF-MON
70100 VIREUX

L'architecte: M. Le Roy

Le maître d'ouvrage: M. et Mme Castro

114 Cordon

11.01.24

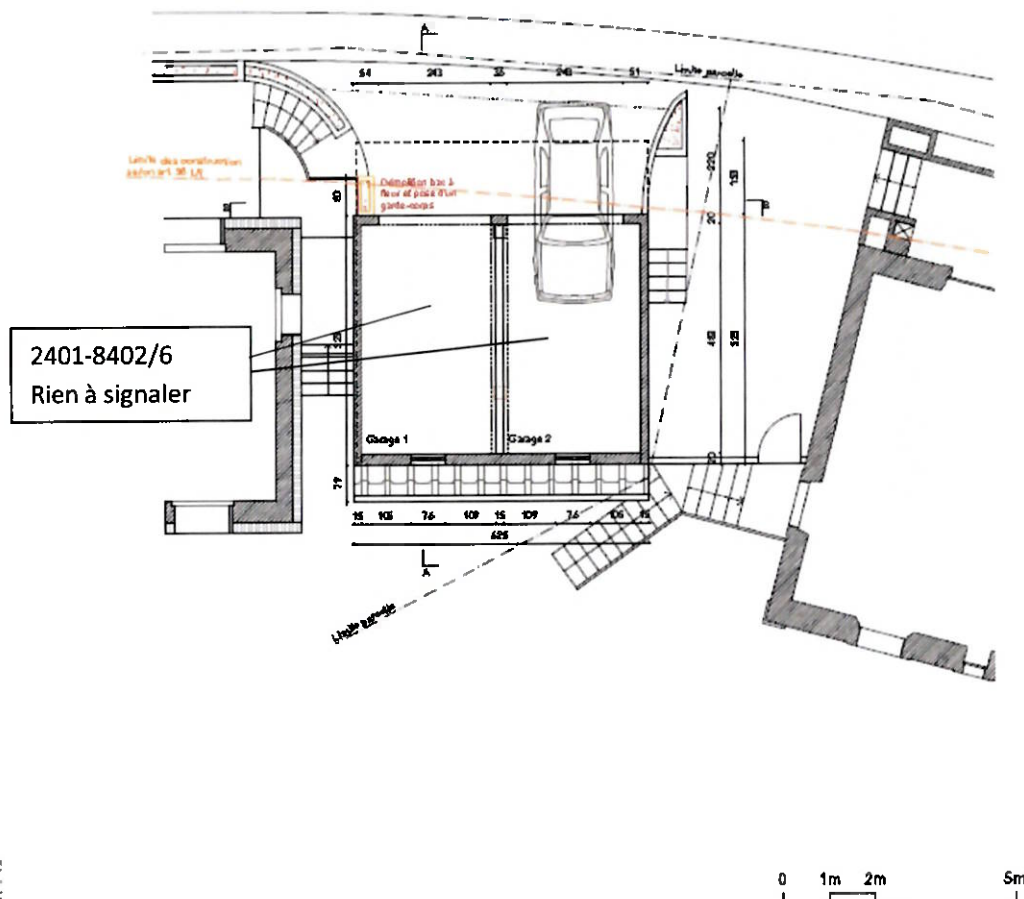
Demande préalable

Transformation studio

Plan garage

1:100

Cordon 3, plan de N° 034, Règlement 2019



Rénovation d'un studio

PHILIPPE LE ROY
ARCHITECTES SÀRL

REPASSE ATELIER 01
236, ROUTE D'ÉL-ÉNYOUZ
C/DE JERUSALEM
T +33 3 83 35 12 01

L'architecte: M. Le Roy

le maître d'ouvrage: M. et Mme Castro

114 GORDON

11.01.24

Demande préalable

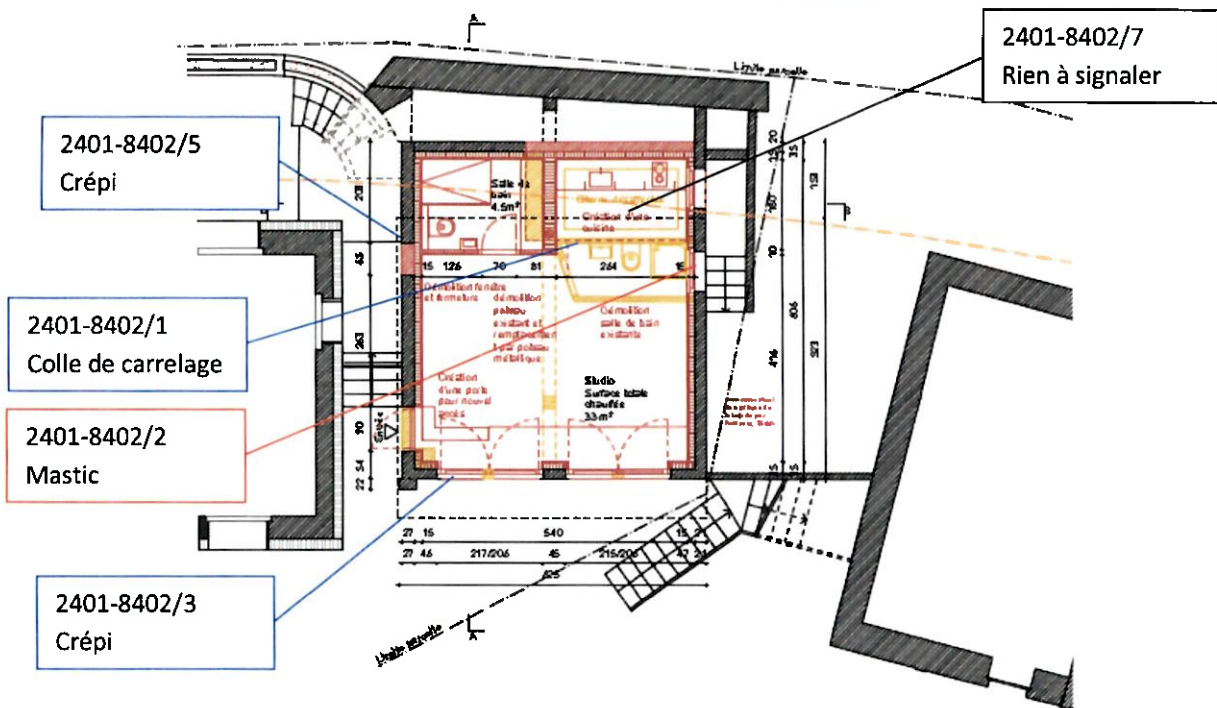
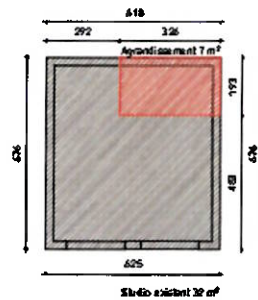
Transformation studio



Plan studio

1:100

Cordon 3, parcelle N° 172A, Bâtiment 201b



Rénovation d'un studio

PHILIPPE LE ROY
ARCHITECTES SÀRL

IMPASSE ST-JEAN N°1
33100 RUFFECHE LESTRAZ
01-42814109
T+33(0)171728

L'architecte: M. Le Roy

le maître d'ouvrage: M. et Mme Castro

114 Cordon

11.01.24

Demande préalable

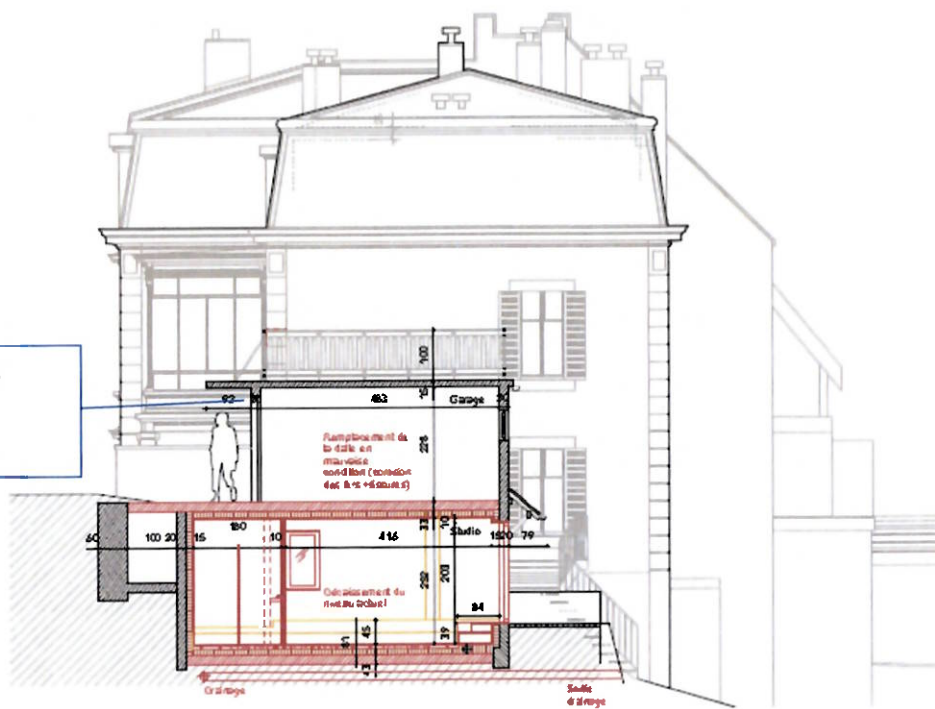
Transformation studio

Coupe AA

1:100

Coupe A, plan n° 236, 23/01/2019

2401-8402/4
Etanchéité
Bitumineuse



10 Annexe 2 : résultats de laboratoire

analysis

N° commande: **FB2-364**
 Date & lieu d'analyse: **02.02.2024** | **Biel Bienne**

A L'ATTENTION DE → **Bâti-conseils Sàrl**
 Schmalz Eric
 Route de la Chocolaterie 27
 1026 Echandens

RAPPORT D'ESSAI → **Analyse d'amiante dans les matériaux**

REFERENCE → **2401-9402**

DATE DE RÉCEPTION → **01.02.2024**

METHODE → Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ECHANTILLONS →

1 / colle de carrelage

• Amiante non décelé

2 / mastic

• **Amiante décelé** (Amosite)

3 / crépi

• Amiante non décelé

4 / étanchéité

• Amiante non décelé

5 / crépi

• Amiante non décelé

Remarques générales

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date: **Biel Bienne, le 02.02.2024**

Signature




Analysis Lab SA | Eckweg 8 | 2504 Biel Bienne (CH)
 + 41 (0) 32 845 51 57 | info@analysislab.ch | www.analysislab.ch

1 / 1